



**Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell
Département des Services sociaux
Service de logement**

**Un toit pour tous - La lutte au sans-abrisme dans Prescott et Russell
État des lieux et Planification locale intégrée 2013-2023**

Sommaire exécutif

Adressé à

M. René Berthiaume, président
Membres du Conseil des Comtés unis de Prescott et Russell
Comtés unis de Prescott et Russell
59, rue Court, C.P. 303
L'Orignal (On)
K0B 1K0
Téléphone : 613.675.4642

Par



Lalande & Associés, Conseils en ressources et projets
816, rue Station, Plantagenet (ON) K0B 1L0
Téléphone (613) 673-1891
Courriel : aagougeon@bell.net

Octobre 2013

A. Mise en situation

En 2012, le gouvernement provincial, par l'entremise du Ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) de l'Ontario a informé les Comtés unis de Prescott et Russell, gestionnaire de services municipaux regroupés à l'échelle de la région, de sa vision concernant les programmes afférents au logement abordable et au sans-abrisme. Concrètement, le ministère préconise l'élaboration d'une stratégie à long terme de logement abordable et de la lutte contre l'itinérance. La stratégie novatrice ciblera la consolidation des programmes de logements et de prévention de l'itinérance. Cette consolidation s'inscrit dans la mouvance de la Stratégie à long terme de logement abordable de l'Ontario visant à transformer le système de logement et à accorder la priorité à la population.

B. Vision du gouvernement de l'Ontario concernant le logement abordable

La Déclaration de principes sur le logement de l'Ontario (DPP) est claire quant à la vision provinciale en égard au logement abordable :

- Améliorer l'accès à un logement convenable, abordable et de qualité, qui apporte la stabilité nécessaire pour trouver un emploi, fonder une famille et édifier des collectivités fortes

Source : MAML (2012), p.1.

C. Objectif de la planification locale intégrée

Les objectifs du Ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) s'inscrivent dans cette mouvance. Par l'entremise de la **planification locale intégrée**, les Gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) verront à « Créer des possibilités pour les gens qui favorisent leur autonomie et permettent leur participation à la vie communautaire et à l'économie. »

Source : MAML (2012), p.1.

D. Priorités provinciales

La province a dicté les priorités provinciales qui encadrent le nouveau programme IPIC (Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités), programme qui succède au PENDMC (Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité) qui avait cours jusqu'en décembre 2012. En vertu de ces priorités, la planification locale intégrée veillera à :

- Intégrer les services de logement aux services de soutien à la personne et autres mécanismes de soutien
- Prévenir l'itinérance
- Fournir des refuges d'urgence
- Soutenir les options permettant d'offrir rapidement un nouveau logement aux personnes et familles sans-abri
- Maintenir un éventail de logements accessibles pour les personnes ayant une/des limitations.

E. Membres du comité directeur

Pour mener ce mandat d'envergure, le GSMR a rassemblé autour d'une même table une équipe multidisciplinaire qui agit à titre de comité directeur. Cette équipe est composée de :

- Sylvain Charlebois, Directeur du développement économique
- Anne Comtois-Lalonde, Administratrice du département des Services sociaux
- Patricia Hoffman, Superviseur Ontario au travail
- Alain Lacelle, Superviseur du Service de logement

- Sylvie Millette, Gérante du département des Services sociaux
- Isabelle Péladeau, Coordonnatrice du programme de logement abordable
- Jo-Anne Poirier, Superviseur Ontario au travail
- Louis Prévost, Directeur de l'urbanisme
- Gilles Proulx, Gérant des corporations de logement à but non lucratif de Vankleek Hill, L'Original et St-Isidore.

F. Mandat confié à Lalande & Associés

Les services de la firme-conseils Lalande & Associé furent retenus par le comité directeur pour contribuer aux travaux de l'équipe du Service de logement des CUPR. Le mandat de Lalande & Associés consista à réaliser une étude sur le thème du logement abordable et de la lutte contre l'itinérance dans Prescott-Russell. Dans la foulée du regroupement de certains programmes du GSMR sous le nouveau programme IPIC, l'intervention ciblait deux objectifs centraux dictés par le Ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML), soit :

- Les personnes sans abri obtiennent et conservent un logement
- Les personnes à risque de se retrouver sans abri conservent leur logement

Les travaux de la firme-conseils se sont étendus de décembre 2012 à octobre 2013. Ils tâchent d'être respectueux de l'encadrement fixé par le MAML envers le GSMR, soit d'élaborer une stratégie communautaire décennale

- arrimée sur les directives et attentes du ministère
- ayant l'individu et les ménages comme préoccupation centrale, et
- dont les composantes seront respectueuses des ressources et outils dont dispose le GSMR pour mener à bien son mandat.

G. Les livrables afférents au mandat de Lalande & Associés

- Rédiger un état des lieux/bilan de la situation du logement abordable et du sans-abrisme dans Prescott-Russell
- Élaborer un plan d'action stratégique de logement abordable à long terme et de lutte contre l'itinérance à l'intention du Service de logement et de ses collaborateurs.

H. Méthode

Sommairement, la démarche de la firme-conseils engloba les activités suivantes :

- Consultation des lignes directrices du programme IPIC
- Reconnaissance des attentes et objectifs ministériels en égard au défi du sans-abrisme
- Consultation et synthèse de la littérature afférente au mandat
- Collecte d'informations financière et statistique
- Consultation des principaux intervenants contribuant à la lutte au sans-abrisme
- Organisation et animation d'une rencontre d'acteurs communautaires, et rédaction du compte-rendu
- Consultation d'individus ayant connu ou qui sont aux prises avec le sans-abrisme
- Identification des clientèles prioritaires
- Identification des principaux axes stratégiques régionaux.

I. La collecte de données primaires et secondaires

Soucieux de saisir adéquatement les besoins de la collectivité en matière de logements abordables, Lalande & Associés s'est entretenue, en cours de mandat avec les organisations, groupes et personnes suivants :

- Association des résidences (Centres d'accueil)
- Centre de services à l'emploi
- Clientèle vulnérable : Groupe de femmes – Maison Interlude, ainsi qu'un homme qui vivait une situation de vulnérabilité
- Clinique juridique populaire de Prescott-Russell
- Croix-Rouge canadienne
- Département d'urbanisme
- Gérante d'une corporation de logement
- Groupes de personnes âgées (clientèles de Corporations de logement et d'un Centre d'accueil)
- Intervenants associés au segment Jeunes 16-17 ans (Ontario au travail, Valoris et Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien)
- Intervenants du département des Services sociaux (GSMR)
- Montfort Renaissance (Hawkesbury)
- Police provinciale de l'Ontario, détachement de Hawkesbury
- Association canadienne de santé mentale, secteur Champlain est
- Programme de la Prestation ontarienne de soutien des personnes handicapées (Bureau de Hawkesbury)
- Promoteurs qui ont participé aux deux vagues de financement de logement abordable
- Services de toxicomanie de Prescott-Russell
- Bureau de santé de l'Est de l'Ontario (Service d'inspection)
- Centre de santé communautaire de l'Estrie (Programme Vieillir chez soi)
- Premières Nations, Métis et Inuits (PNMI, une résidente de Prescott-Russell)
- Services communautaires de Prescott-Russell.

Une rencontre d'acteurs communautaires fut également organisée en avril 2013. Cette activité a permis de tisser des liens entre intervenants, de saisir le contexte de travail de chacun, et de dégager des opportunités de partenariats. La rencontre, de type remue-méninges, fut également fort fertile en suggestions d'activités propices à la lutte au sans-abrisme dans Prescott-Russell.

S'ajoute à ces rencontres la lecture d'une liste exhaustive de documents de pointe et de sites Internet liés au sujet de l'étude. Ces sources sont identifiées à la section 19.0 Ressources consultées et références du rapport final.

J. Particularités du sans-abrisme dans les collectivités rurales

Nos recherches ont mené à reconnaître la distinction du sans-abrisme dans des communautés rurales, telles Prescott et Russell. Notamment, un document de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), résumé ci-dessous, est fort instructif sur le sujet :

- Les régions présentent un niveau plus bas des salaires et revenus, souvent inadéquats pour combler l'ensemble des besoins du ménage
- Les possibilités d'emplois y sont moindres
- On y déplore un nombre insuffisant de logements abordables

- Les services de soutien incomplets, ne sont souvent pas à la hauteur des besoins des individus à risque de devenir sans-abri
- Le réseau de transport collectif est inadapté, limitant l'accès aux services et aux emplois
- L'accès plus difficile aux services de santé (distance du domicile et capacité de payer pour des services non-couverts par les programmes publics) précarise l'état de santé individuel
- Le niveau général de littéracie et de scolarité de la population est moins élevé
- Les individus détiennent une formation limitée, engendrant une main-d'œuvre non-qualifiée et sujette à une rémunération moindre
- Les régions créent beaucoup d'emplois atypiques et saisonniers
- Dans les milieux ruraux, les femmes et les jeunes seraient davantage à risque de devenir sans abri
- La ruralité est propice au phénomène de l'itinérance cachée, ce qui atténue le niveau de sensibilisation de la population et des élus au problème.

Source : RHDCC (Août 2011), *Rapport annuel sur la capacité d'hébergement : Conclusions principales au sujet de l'itinérance dans les collectivités rurales et éloignées.*

K. La situation du logement dans Prescott-Russell

Souhaitant cerner davantage la problématique, nous avons relevé dans le rapport *Regional Housing Needs Assessment Study* produit en 2009 par *SHS Consulting & al.*, pour le compte des CUPR, des particularités régionales.

- La population croît à un rythme varié, selon les municipalités. La demande crée pression sur le logement, et les coûts afférents.
- La croissance socio-économique diversifiée des municipalités fonde des besoins tout aussi divergents. Les mesures doivent donc être adaptées aux contextes régionaux.
- La population de l'ouest des comtés croît à un rythme accéléré. Les services offerts auront à s'adapter à cette tendance démographique.
- Le marché du logement locatif abordable s'amenuise, faisant pression sur les prix.
- L'offre de logements locatifs abordables émanant du secteur privé s'affaisse.
- L'aide publique et communautaire offert aux ménages vulnérables ne comble pas les besoins élémentaires de cette population.

Source: Traduction libre de *SHS Consulting & al. (2009), Regional Housing Needs Assessment study, p.111.*

L'étude actuelle mène à constater que quatre ans plus tard, les défis contextuels relevés en 2009 demeurent toujours aussi pertinents.

L. Les clientèles prioritaires

En mai 2013, lors d'une rencontre du comité directeur, les membres ont identifié les clientèles prioritaires qui devront plus particulièrement être visées par les activités du plan stratégique.

- Les familles monoparentales (Perspective : Jeunes femmes de 16 à 30 ans, chefs de famille monoparentale)
- Les personnes âgées (Hommes ou femmes âgés de 60 ans ou plus)
- Femme ou homme seul n'ayant pas de compétences en emploi spécifique, victimes de perte d'emploi subite ou chronique, et à court de ressources
- Les personnes éprouvant des problèmes de santé mentale
- Les personnes handicapées / ayant des limitations (groupe reconnu comme ménage prioritaire par le MAML)

- Personnes victimes de violence conjugale (groupe reconnu comme ménage prioritaire par le MAML).

D'autre part, en respect avec les directives du ministère, il fut jugé opportun d'approfondir les défis rencontrés par les groupes suivants dans l'obtention ou la rétention du logement dans Prescott-Russell.

- Les Premières Nations, Métis et Inuits (PNMI)
- Les anglophones de Prescott-Russell
- Les minorités visibles (nouveaux arrivants et communautés ethnoculturelles)

M. Service de logement – Sommaire du plan d'action décennal

Toujours lors de la rencontre de mai 2013, les membres du comité directeur ont identifié les axes stratégiques appelés à structurer le plan d'action. Lalande & Associés s'est par la suite affairé à éclater ces axes à objectifs, puis à meubler ces objectifs d'activités concrètes.

Axes stratégiques	Objectifs
A : Partenariats et collaborations	A.1 : Collaborer à servir des clientèles communes A.2 : Collaborer avec les fournisseurs du GSMR A.3 : Renforcer les partenariats entre acteurs communautaires
B : Accès aux services et programmes du GSMR	B.1 : Rehausser l'accès aux services communautaires B.2 : Bâtir des passerelles entre clientèles et services B.3 : Distribuer équitablement l'offre de services à l'échelle régionale B.4 : Développer des outils promotionnels
C : Prévention	C.1 : Implanter des mesures qui contribueront, en aval, à la lutte à l'itinérance C.2 : Abaisser les barrières au logement C.3 : Formuler des stratégies de prévention
D : Transport	D.1 : Remédier aux problèmes de transport collectif qui touchent une large part de la population vulnérable sur l'ensemble du territoire
E : Éducation et formation	E.1 : Évaluer les besoins régionaux (et les tendances) en main-d'œuvre E.2 : Éduquer la clientèle vulnérable et leurs proches E.3 : Éduquer la collectivité en égard au sans-abrisme dans Prescott-Russell E.4 : Rehausser et harmoniser les compétences du personnel
F : Prestation des programmes et services	F.1 : Privilégier les mesures d'inclusion F.2 : Accompagner les participants dans la prise en charge de leurs besoins F.3 : Rehausser le niveau des services de soutien F.4 : Privilégier l'accès et la rétention aux logements
G : Ressources (humaines, matérielles et financières)	G.1 : Accorder au GSMR les moyens financiers de ses ambitions G.2 : Optimiser l'effort de travail des ressources G.3 : Acquérir les ressources matérielles que nécessite la concrétisation du plan décennal
H : Apport des municipalités	H.1 : Adapter la réglementation pour faciliter l'accès au logement abordable par les citoyens H.2 : Adopter des mesures d'inclusion H.3 : Appuyer la densification du territoire H.4 : Encourager les municipalités à adopter des mesures

Axes stratégiques	Objectifs
	favorables à la lutte à l'itinérance
	H.5 : Obtenir l'engagement des élus envers le plan décennal du Service de logement
	H.6 : Intéresser les municipalités à adopter des mesures favorables à la construction de logement abordable
I : Évaluation des besoins	I.1 : Adapter l'offre de services aux besoins de la clientèle
	I.2 : Recueillir des données pertinentes au mandat du Service de logement
	I.3 : Actualiser les stratégies / Contrôle des écarts
J : Mesure du rendement	J.1 : Fixer des cibles de rendement exigeantes mais réalistes
	J.2 : Veiller à l'appropriation des cibles de rendement
	J.3 : Développer la capacité de témoigner du rendement du GSMR
K : Parc de logements	K.1 : Appuyer les initiatives de logement abordable
	K.2 : Soutenir l'amélioration de la qualité des logements abordables
	K.3 : Préserver la capacité actuelle de logements
	K.4 : Déployer l'offre de logements abordables à l'échelle de Prescott-Russell
L : Sensibilisation de la population	L.1 : Promouvoir les programmes et services du GSMR
	L.2 : Conscientiser la population au vécu des personnes vulnérables
M : Sensibilisation des instances gouvernementales	M.1 : Éveiller les instances provinciales aux besoins des personnes vulnérables de Prescott-Russell
N : Complémentarité des programmes et services	N.1 : Ancrer le plan de logement abordable et de lutte à l'itinérance
	N.2 : Optimiser la complémentarité intra-services
	N.3 : Optimiser la complémentarité inter-services
O : Politiques, normes et encadrement	O.1 : Actualiser les politiques d'accès aux services
	O.2 : Adopter des principes fondamentaux de services
	O.3 : Actualiser les procédures de gestion de conflits
	O.4 : Établir des normes de qualité minimales
	O.5 : Actualiser les politiques visant à contrer la discrimination
P : Listes d'attente	P.1 : Optimiser l'utilité de la liste d'attente dans l'effort de travail du GSMR

Le plan d'action qui résulta de ce travail fut formulé de façon SMART (activités Spécifiques, Mesurables, Acceptables par les personnes touchées, Réalistes en fonction des ressources disponibles, et doté d'un échéancier gérable –Temps). Le document final comprend environ 70 pages. Il fut acheminé aux cadres supérieur et intermédiaire du département des Services sociaux aux fins de validation.

N. Activités distinctives

Règle générale, il est prévu que les nombreuses activités qui sont appariées aux divers objectifs du plan pourront se réaliser en répartissant les responsabilités au sein des équipes d'Ontario au travail et du Service de logement. Demeurant fort conscient des ressources dont dispose le Service de logement, nous relevons ici les quelques activités suggérées au plan qui introduisent des initiatives, et/ou qui pourraient nécessiter un apport additionnel en ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

- **Acquérir un logiciel** permettant de concevoir et d’implanter des méthodes de collecte de données qui contribuent à mettre en lumière les enjeux pertinents.
- Discuter avec le département de développement économique de la possibilité de **mener une étude cernant les possibilités de transport collectif** dans Prescott et Russell.
- Effectuer une analyse de faisabilité ciblant **l’implantation d’un guichet unique** comme endroit où obtenir l’ensemble de l’information pertinente aux services de logement
- Effectuer une analyse de faisabilité visant à **évaluer l’opportunité de recourir à un travailleur de rue**.
- Élaborer un plan d’action menant à faire reconnaître le statut de leader communautaire de la cause de la lutte contre l’itinérance pour le département des Services sociaux.
- Élaborer une stratégie visant à **rendre accessible (accessibilité physique) des unités dans des localités qui répondent à des critères d’accueil** (communautés attrayantes).
- Examiner les options potentielles servant à **répondre aux situations d’urgence dans la région de Clarence-Rockland et dans la région de Limoges-Embrun**; cible (disponibilité d’un logement d’urgence par pôle régional).
- **Gérer la fin des ententes des corporations de logements à but non lucratif** de sorte à préserver le parc de logement actuel.
- Renforcer **l’obligation d’adhérer à la liste d’attente centralisée** pour tous les fournisseurs liés au Service de logement.

O. Les leviers et défis associés à l’implantation de la Stratégie à long terme

Dimensions	Leviers	Défis
Le portrait socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> • Les études démontrent que la diminution du sans-abrisme constitue un levier économique, réduit la pression sur le système de santé et permet d’optimiser les ressources collectives (services publics). • Un exercice mené auprès des acteurs communautaires a permis de reconnaître les communautés de Prescott-Russell qui recèlent un niveau élevé d’attraction pour la population vulnérable. Cet outil pourra guider les actions stratégiques du Service de logement. • La région de Prescott-Russell est sujette à l’exode rural, touchant plus particulièrement la tranche des 25-44 ans. Cette dévitalisation est plus évidente dans certaines communautés que d’autres. • Dans Prescott-Russell, la population détenant une scolarité collégiale de type « métiers » est supérieure à la norme provinciale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Certaines municipalités de Prescott-Russell comptent un nombre élevé de ménages dont le revenu est sous la norme provinciale. Or, l’insuffisance des revenus est l’un des facteurs premiers contribuant au sans-abrisme. • Prescott-Russell est composé de huit municipalités qui doivent toutes transiger avec des défis qui leur sont propres. • Les statistiques démontrent que la croissance démographique de Prescott-Russell est alimentée par les municipalités à l’ouest. Les besoins de la population sont donc en croissance dans cette région, alors que beaucoup de services sont concentrés à Hawkesbury et les environs. • Selon les données statistiques, la population des personnes âgées vivant dans les municipalités de l’est de Prescott-Russell s’avère significativement supérieure à la norme provinciale; en présumant que la tendance actuelle se

Dimensions	Leviers	Défis
		<p>maintienne, il y a lieu de prévoir une croissance accélérée de la population des personnes âgées au cours des prochaines années, ce qui pourra impacter la demande de services.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hawkesbury se démarque quant au nombre et au pourcentage de ménages locataires. Or, c'est parmi les ménages locataires que se retrouve la plus forte proportion de ménages vulnérables. • Dans Prescott-Russell, la population détenant une scolarité de niveau universitaire est significativement inférieure à la norme provinciale.
La main-d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Prescott-Russell compte des agences qui ont pour mandat l'évaluation des tendances du marché du travail et la qualification de la main-d'œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prescott-Russell est un milieu propice à l'implantation de PME (Petites et moyennes entreprises). Plusieurs de ces entreprises ne comptent comme seule main-d'œuvre, leur propriétaire. • Dans une société du savoir, l'économie est avide de main-d'œuvre spécialisée, ce qui n'est généralement pas le lot des personnes vulnérables, à risque de sans-abrisme. • À la lumière de nos entrevues, de nombreuses personnes vulnérables souhaiteraient occuper un emploi. Deux contraintes sont évoquées : 1. Le système ne serait pas propice à pareilles initiatives, et 2. Plusieurs candidats se trouvent cantonnés à des emplois à salaire minimum qui n'améliorent pas vraiment leurs conditions.
La population vulnérable	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude menée auprès des acteurs communautaires et des participants aux programmes permet de déceler les besoins des personnes vulnérables, conformément aux attentes du MAML. • Le comité directeur, et dans certains cas le MAML, ont reconnu les clientèles prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Clientèle reconnue prioritaire, les ménages monoparentaux, ayant pour la plupart une femme à leur tête, sont davantage présents à Clarence-Rockland et à Hawkesbury.

Dimensions	Leviers	Défis
	auxquelles les actions de lutte au sans-abrisme doivent s'adresser.	
Sensibilisation de la population		<ul style="list-style-type: none"> • La population est peu sensibilisée à la présence de personnes vulnérables dans leur communauté, ainsi qu'au quotidien de ces personnes. • Nos conversations avec des citoyens de Prescott-Russell nous amènent à constater que le syndrome « Pas dans ma cour » est très présent dans Prescott-Russell.
Le système	<ul style="list-style-type: none"> • Le GSMR gère un ensemble relativement complet de programmes et services à l'intention des personnes vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le système de soutien aux personnes vulnérables est d'une certaine complexité. L'étude a démontré une dispersion de l'information utile. Les personnes en besoin peuvent facilement s'y égarer. • Des silos de services existent à l'intérieur du système des Services sociaux, tout comme entre acteurs communautaires.
Les partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Une large brochette d'acteurs communautaires a eu l'occasion de se prononcer sur les stratégies favorables au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance. • Les canaux sont ouverts entre partenaires communautaires et il existerait une volonté partagée de poursuivre dans la voie des collaborations. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des intervenants constate la présence du sans-abrisme dans Prescott-Russell, quoique le problème soit bien souvent caché.
La Stratégie à long terme du Service de logement	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'action élaboré tente de répondre aux différentes attentes énoncées par le MAML. • Le comité directeur a reconnu les enjeux stratégiques propices au logement abordable et à la lutte contre l'itinérance qui fondent le plan d'action. • Le plan d'action est développé en respect des ressources auxquelles a accès le Service de logement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'action distribue des responsabilités à des ressources dont l'emploi du temps est déjà très chargé. Advenant que la stratégie soit adoptée telle que proposée, les descriptions de tâches de certaines ressources devront être revisitées. • Une grande partie des stratégies applicables au Service de logement énoncées dans le <i>Regional Housing Assessment Study</i> de 2009 ne purent être réalisées. Les plus pertinentes furent reconduites dans la Stratégie à long terme. • Le plan d'action pourra nécessiter l'ajout de ressources humaines, en fonction des activités que le GSMR

Dimensions	Leviers	Défis
		jugera bon de réaliser.
La mesure de la situation	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe des outils à l'échelle régionale servant à déterminer les besoins de la petite enfance. • Un groupe de travail externe est à pied d'œuvre afin de développer des mesures de rendement et de reddition de compte afin d'harmoniser les pratiques entre GSMR. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est ardu de rendre compte de la mesure du sans-abrisme, en raison des diverses situations qu'expérimentent les personnes vulnérables. • Les indicateurs qui rendent compte des besoins et des réalisations varient d'un acteur communautaire à l'autre, et varient entre GSMR, rendant l'analyse comparative très difficile. • La législation crée parfois des obstacles au partage de données entre les secteurs des Services sociaux (intra-services) et entre acteurs communautaires. • Des facteurs environnementaux font que les situations de sans-abrisme divergent entre le milieu rural et le milieu urbain, ce qui implique que les milieux ruraux doivent développer des stratégies propres aux besoins de leur population.
L'accès aux logements	<ul style="list-style-type: none"> • Hawkesbury fut reconnu par les acteurs communautaires comme une communauté pouvant être attrayante pour les personnes vulnérables. On y retrouve un grand nombre de logements locatifs, dont le coût du loyer est reconnu comme inférieur à ceux des principales communautés de l'ouest de la région. • Un partenaire communautaire s'apprête à déposer (automne 2013) une étude de faisabilité portant sur l'implantation d'unités de logement transitoire pour une des clientèles jugées prioritaires par le MAML. 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon la SCHL, la qualité, la taille et l'abordabilité d'un logement sont les trois normes d'accessibilité à un logement. Selon nos entretiens avec des personnes vulnérables, de nombreux logements dans Prescott-Russell contreviendraient à au moins l'une de ces trois normes. • Dans certaines communautés, la liste d'attente pour l'obtention de logements adaptés s'allonge, alors que l'on constate la présence de logements adaptés vacants ailleurs sur le territoire de Prescott-Russell. • Les logements dits « adaptés » sont essentiellement adaptés aux besoins des personnes ayant un défi de mobilité, alors que l'éventail des limitations qui créent obstacle au logement est beaucoup plus large.

Dimensions	Leviers	Défis
		<ul style="list-style-type: none"> • Prescott-Russell ne compte qu'un seul logement d'urgence, situé à Hawkesbury, alors que la croissance démographique est davantage marquée dans l'ouest. • Certains pourvoyeurs de logements associés au Service de logement n'ont pas à participer à la liste d'attente centralisée, créant obstacle à la juste mesure de besoins des communautés et de l'évolution de ces besoins.
Préservation du parc de logements locatifs		<ul style="list-style-type: none"> • L'échéance progressive des ententes entre le GSMR et les corporations municipales pourraient conduire à la perte d'unités de logements abordables. • Les Centres d'accueil (résidences) ont adressé au GSMR des revendications propices à ancrer leur pérennité. Certaines de ces revendications impliquent des charges supplémentaires que le GSMR pourra difficilement assumer dans le contexte actuel.
Le transport	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les intervenants et toutes les personnes vulnérables interrogées sont unanimes quant à l'épine que représente l'absence de transport collectif à l'intérieur des municipalités et entre municipalités. 	
La prévention	<ul style="list-style-type: none"> • La littérature reconnaît les impacts favorables qu'ont les initiatives préventives sur la société en général. • Un certain nombre de communautés misent sur des mesures de soutien de nature à permettre à des personnes âgées de préserver leur autonomie plus longtemps. Ces mesures allègent la pression sur le système de santé et les soins de longue durée. • Les groupes les plus aptes à bénéficier des mesures de prévention (les jeunes, les familles monoparentales menées par des femmes, et les personnes âgées) furent identifiés et leur situation fut analysée en cours d'étude. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le GSMR déplore que les ressources financières actuelles soient insuffisantes pour implanter des initiatives de prévention propres à soutenir les jeunes à risque de sans-abrisme, en particulier la tranche des 16-17 ans. • Difficilement visibles et mesurables, les retombées positives de la prévention attirent peu l'attention, contrairement aux mesures réactives qui pourront s'avérer plus spectaculaire.

Dimensions	Leviers	Défis
Les finances	<ul style="list-style-type: none"> • Le nouveau programme IPIC permet la perméabilité des fonds dédiés aux divers volets du programme, en fonction des besoins évolutifs. • En ce qui a trait aux différents programmes de logement abordable et à la lutte contre l'itinérance gérés par le GSMR, l'effort financier anticipé pour l'exercice 2014 excède les 20.6 millions de dollars (sujet à l'adoption du budget). 	<ul style="list-style-type: none"> • La migration du PENDMC vers IPIC s'accompagne d'une rationalisation des ressources financières. • Les contraintes financières freinent la portée du plan d'action stratégique axé sur les besoins communautaires croissants. • L'effort financier visant à contrer le sans-abrisme dans Prescott-Russell en 2014 (20.6 millions de dollars) est en baisse de près de 4% comparativement aux sommes qu'il est projeté investir dans la cause durant l'année en cours, soit 2013, bien que les besoins de la population soient croissants. • Les projections budgétaires 2013 et 2014 ne considèrent pas la réalisation de certaines activités inscrites au plan d'action, notamment les études de faisabilité et l'acquisition de progiciel.
L'apport politique	<ul style="list-style-type: none"> • La lutte au sans-abrisme et l'accès de la population ontarienne à un logement sont confirmés comme des priorités du gouvernement de l'Ontario. • Le soutien des élus de chacune des municipalités envers la Stratégie à long terme constitue un levier nécessaire à l'implantation réussie du plan d'action. • Les municipalités ont à leur disposition un coffre à outils de mesures visant à favoriser l'accès aux logements, qu'elles pourront mettre en œuvre à leur discrétion. 	<ul style="list-style-type: none"> • La cause du logement abordable et de la lutte contre l'itinérance s'ajoute aux nombreuses préoccupations dont sont saisis les élus. • L'Ontario étant gouverné par un gouvernement minoritaire, des élections pourraient survenir en tout temps. Dans l'éventualité de la venue au pouvoir d'un autre parti politique, les priorités gouvernementales pourraient changer.

P. L'effort financier lié aux programmes du GSMR (logement abordable et lutte contre l'itinérance

GSMR - Prescott et Russell

Logement abordable et lutte au sans-abrisme

Historique et budget 2013 et 2014

Réf.	Programmes	Services	Budgété	
			2013	2014
	Programmes IPIC			(Ébauche)
A.1	Fonds des besoins primaires	OAT	498 800 \$	322 300 \$
A.2	Fonds d'urgence des arriérés d'énergie	OAT	21 900 \$	50 000 \$
A.3	Programme provincial de banque d'aide au loyer	OAT	27 600 \$	74 000 \$
A.4	Fonds des sans-abri	OAT	56 700 \$	35 000 \$
A.5	Logement avec soutien (Résidences)	OAT	3 500 000 \$	3 080 000 \$
			-----	-----
	Sous-total - IPIC		4 105 000 \$	3 561 300 \$
	Programmes connexes			
B.1	Service de soutien au revenu	OAT	8 881 100 \$	8 700 000 \$
B.2	Service d'aide à l'emploi	OAT	283 500 \$	283 500 \$
B.3	Service d'analyse d'eau potable	OAT	26 000 \$	26 000 \$
B.4	Programme d'aide aux impayés d'énergie	OAT	23 400 \$	12 600 \$
B.5	Allocation de besoins de base	OAT	804 000 \$	804 000 \$
			-----	-----
	Sout-total - OAT		10 018 000 \$	9 826 100 \$
B.6.A	PILAO - Supplément de loyers	Serv. logement	79 000 \$	82 000 \$
B.6.B	PILAO - Allocation aux loyers	Serv. logement	5 520 \$	5 520 \$
B.7	PILAO - Rénovations Ontario	Serv. logement	119 528 \$	110 230 \$
B.8	PLACO - Construction privée de logements abordables	Serv. logement	0 \$	0 \$
B.9	PLACO - Volet Accédant à la propriété	Serv. logement	0 \$	0 \$
B.10	Gestion des logements publics / Logements subventionnés	Serv. logement	4 379 700 \$	4 336 800 \$
B.11.A	Corporations à but non-lucratifs soutenus par le GSMR	Serv. logement	2 400 000 \$	2 300 000 \$
B.11.B	Corporations à but non-lucratifs gérés par le GSMR	Serv. logement	0 \$	100 000 \$
B.12	Gestion de la liste d'attente centralisée	Serv. logement	0 \$	0 \$
B.13	Supplément aux loyers - Programme régulier	Serv. logement	353 800 \$	360 200 \$
			-----	-----
	Sout-total - Service de logement		7 337 548 \$	7 294 750 \$
	Total - Ensemble des programmes		21 460 548 \$	20 682 150 \$
			=====	=====

Note : Le budget de 2013 est présenté à titre d'ébauche. Au moment de déposer l'étude, il reste à être adopté.



Q. Les piliers de l'implantation

La stratégie déployée s'avère relativement ambitieuse, et implique un changement dans les façons de faire autant que dans la culture de service. Les éléments suivants nous paraissent essentiels au succès de son implantation :

- Démontrer par des exemples concrets le pourquoi du changement aux effectifs du département pour susciter l'engagement
- Formuler et communiquer une vision et des objectifs clairs et mobilisants
- Soutenir le changement (ne pas laisser les ressources à elle-même en croyant que le plan seul est suffisant pour les guider dans l'implantation)
- Prévoir et contrer les résistances des individus concernés
- Abolir les obstacles systémiques (règles et politiques) qui pourraient créer obstacle au changement
- Célébrer les petits succès (réalisations) au fur et à mesure qu'ils surviennent
- Prévoir des mécanismes qui contribueront à maintenir la flamme chez l'équipe de travail tout au long de l'implantation
- Soutenir le changement de culture organisationnelle que supposent les nouvelles méthodes de travail
- S'approprier le plan d'action et s'assurer de son réalisme dans le contexte actuel
- Se faire les champions de la cause du logement abordable et du sans-abrisme, tant à l'interne qu'à l'échelle régionale
- Sensibiliser les élus à la cause du sans-abrisme dans leur municipalité, les informer de leur contribution potentielle à la solution et susciter leur adhésion aux objectifs énoncés au plan d'action
- Dégager les ressources nécessaires à la réalisation des activités qui auront été retenus au plan d'action.

R. Remerciements

Au terme de son étude, Lalande & Associés souhaite reconnaître le généreux apport de tous ceux et celles qui ont, de près ou de loin, contribué à sa réalisation. Nos remerciements s'adressent particulièrement aux personnes suivantes, pour leur disponibilité, leur écoute, et leurs lumières sur le sujet du logement abordable et de la lutte au sans-abrisme au cours de la dernière année.

- Anne Comtois-Lalonde, Administratrice du département des Services sociaux
- Patricia Hoffman, Superviseur Ontario au travail
- Alain Lacelle, Superviseur Service de logement
- Sylvie Millette, Gérante du département des Services sociaux
- Isabelle Péladeau, Coordinatrice du programme de logement abordable